

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/3/00 2 février 2000

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

276ème séance plénière

FSC Journal No 282, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 3/00 REUNION ANNUELLE D'EVALUATION DE L'APPLICATION (RAEA) 28 février - 1er mars 2000

I. ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion par la présidence
 - Rapport de la présidence du FCS au sujet des questions d'application des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) examinées en 1999 dans le cadre du Forum
 - Rapport de situation présenté par le Directeur du Centre de prévention des conflits
 - Remarques d'ordre général
- 2. Fonctionnement et application des MDCS, l'accent étant mis sur les Documents de Vienne 1994 et 1999 éclaircissements, évaluation et conclusions :
 - a) Echange annuel d'informations militaires ;
 - b) Planification de la défense ;
 - c) Activités militaires :
 - notification préalable de certaines activités militaires ;
 - observation de certaines activités militaires ;
 - calendriers annuels;
 - dispositions contraignantes;
 - d) Conformité et vérification ;
 - e) Réduction des risques ;
 - f) Contacts;
 - g) Mesures régionales.
- 3. Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le FCS éclaircissements, évaluation et conclusions :
 - a) Communications;
 - b) Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
 - c) Principes régissant les transferts d'armes classiques ;
 - d) Principes régissant la non-prolifération;

- e) Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
- f) Echange global d'informations militaires.
- 4. Clôture de la réunion
 - Résumés des activités des groupes de travail et remarques finales ;
 - Date de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 2000.

II. CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION

1. La RAEA comportera des séances plénières d'ouverture et de clôture et des groupes de travail chargés d'examiner différentes parties de l'ordre du jour. Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.

L'horaire de travail normal de la réunion sera le suivant : 10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures.

L'interprétation dans les langues officielles de l'OSCE sera assurée.

- 2. Les délégations assureront la présidence de la réunion à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en prenant pour point de départ la délégation qui assurait la présidence le dernier jour de la RAEA de 1999 (Roumanie). Le 28 février, la présidence sera assurée par la Fédération de Russie, le 1er mars par la République slovaque.
- 3. Les groupes de travail ne donneront lieu à aucune déclaration officielle.

Toutes les délégations sont vivement invitées à envoyer des experts pour participer à ces réunions informelles. La RAEA sera d'autant plus utile et riche d'enseignements que les experts envoyés par divers pays seront nombreux. Il est entendu que les groupes de travail tiendront des séances tout à fait informelles, dont le double objectif est de répondre aux questions et de permettre un échange d'informations entre les Etats participants.

4. Un coordonnateur sera désigné pour chaque groupe de travail. Sa tâche consistera à faciliter les débats et à en faire un compte rendu oral au cours de la séance plénière de clôture.

Le coordonnateur distribuera, si possible, avant la séance pour laquelle il ou elle a été désigné(e), une liste des questions ou sujets à examiner pour contribuer à orienter les débats et à faire en sorte que tous les domaines qui s'y rattachent soient abordés.

Au cours de la première partie de la séance plénière de clôture, le coordonnateur de chaque groupe de travail présentera aux délégations un bref compte rendu oral sur les questions que le Groupe de travail aura abordées, notamment sur les problèmes délicats, les améliorations réalisées, les propositions d'amélioration et toute autre information pertinente. Après chaque compte rendu oral, le coordonnateur répondra aux questions. Les délégations sont invitées à commenter ou à compléter le rapport du coordonnateur.

En outre, le coordonnateur est fortement encouragé à communiquer ses observations par écrit au Centre de prévention des conflits (CPC) pour qu'elles figurent dans le résumé des propositions faites au cours de la réunion.

Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur d'un groupe de travail devraient indiquer dès que possible, au plus tard le 9 février 2000, le nom de la personne et le numéro du groupe de travail à la présidence du FCS. Il est possible de faire appel à plus d'un coordonnateur pour un seul groupe de travail. Le nom du coordonnateur de chaque groupe de travail sera communiqué à toutes les délégations le 16 février 2000 au plus tard.

5. L'examen d'autres questions intéressant les MDCS peut être envisagé. Les délégations qui souhaitent suggérer d'autres domaines de discussion au sein des groupes de travail devraient prendre contact avec la présidence du FCS le 9 février 2000 au plus tard.

Les délégations sont vivement invitées à présenter, s'il y a lieu, des explications détaillées et des exemples concrets de leurs propres procédures d'application.

- 6. Dans le mois qui suivra la fin de la RAEA, le CPC communiquera un résumé écrit des propositions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.
- 7. Au cours de la première séance plénière que le FCS tiendra après la clôture de la RAEA, la présidence de la séance plénière de clôture lui présentera un rapport sur ladite réunion.
- 8. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires pour la coopération (Japon et République de Corée) sont invités à assister aux séances plénières d'ouverture et de clôture de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 2000.
- 9. Calendrier indicatif.

Lundi 28 février

9 heures Réunion d'organisation (à l'intention des présidents, des

coordonnateurs, du CPC)

10 heures Séance plénière d'ouverture

- Rapport de la présidence du FCS sur les questions d'application des MDCS examinées en 1999 dans le cadre du Forum
- Rapport de situation présenté par le Directeur du Centre de prévention des conflits
- Remarques d'ordre général

13 heures Pause-déjeuner

15 heures - 16 heures Groupe de travail I - point 2 a) de l'ordre du jour

- Echange annuel d'informations militaires

- 4 -

16 heures - 17 heures Groupe de travail II - point 2 b) de l'ordre du jour

- Planification de la défense

17 heures - 18 heures Groupe de travail V - point 2 g) de l'ordre du jour

- Mesures régionales

18 heures Levée de la séance

Mardi 29 février

10 heures Groupe de travail III - points 2 c) et 2 d) de l'ordre du jour

10 heures - 11 h 30 - Activités militaires

11 h 30 - 13 heures - Conformité et vérification

13 heures Pause-déjeuner

15 heures Groupe de travail IV - points 2 e) et 2 f) de l'ordre du jour

15 heures - 16 heures - Réduction des risques

16 heures - 17 heures - Contacts

17 heures Groupe de travail VI - point 3 de l'ordre du jour

- Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le FCS

a) Communications

18 heures Levée de la séance

Mercredi 1er mars

10 heures Groupe de travail VI - point 3 de l'ordre du jour (suite)

10 heures - 13 heures - Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le FCS

b) Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

- c) Principes régissant les transferts d'armes classiques ;
- d) Principes régissant la non-prolifération ;
- e) Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
- f) Echange global d'informations militaires.

13 heures Pause-déjeuner

15 heures Séance plénière de clôture

- Résumé des réunions des groupes de travail
- Débat
- Remarques finales
- Date de la RAEA de 2001
- Fin des travaux

18 heures Clôture de la RAEA de 2000